

## Nomenclature des groupes d'additifs pour l'alimentation animale

<sup>1</sup> Appartiennent à la catégorie «1. additifs technologiques» les groupes fonctionnels suivants:

- a. conservateurs: substances ou, le cas échéant, micro-organismes qui protègent les aliments pour animaux des altérations dues aux micro-organismes ou à leurs métabolites;
- b. antioxygènes: substances prolongeant la durée de conservation des aliments pour animaux et des matières premières pour aliments des animaux en les protégeant des altérations provoquées par l'oxydation;
- c. émulsifiants: substances qui, ajoutées à un aliment pour animaux, permettent de réaliser ou de maintenir le mélange homogène de deux ou plusieurs phases non miscibles;
- d. stabilisants: substances qui, ajoutées à un aliment pour animaux, permettent de maintenir son état physico-chimique;
- e. épaississants: substances qui, ajoutées à un aliment pour animaux, en augmentent la viscosité;
- f. gélifiants: substances qui, ajoutées à un aliment pour animaux, lui confèrent de la consistance par la formation d'un gel;
- g. liants: substances qui, ajoutées à un aliment pour animaux, augmentent l'agglutination des particules;
- h. substances pour le contrôle de contamination de radionucléides: substances qui suppriment l'absorption des radionucléides ou en favorisent l'excrétion;
- i. anti-agglomérants: substances qui, dans un aliment pour animaux, limitent l'agglutination des particules;
- j. correcteurs d'acidité: substances qui modifient le pH d'un aliment pour animaux;
- k. additifs pour l'ensilage: substances, y compris les enzymes ou les micro-organismes, destinées à être incorporées dans les aliments pour animaux afin d'améliorer la production d'ensilage;
- l. dénaturants: substances qui, utilisées dans la fabrication d'aliments transformés pour animaux, permettent de déterminer l'origine de matières premières pour denrées alimentaires ou aliments pour animaux spécifiques;
- m. substances destinées à réduire la contamination des aliments pour animaux par les mycotoxines: substances permettant de supprimer ou de réduire

<sup>56</sup> Mise à jour par le ch. II al. 1 des O du DEFR du 16 sept. 2016 (RO 2016 3351) et du 11 nov. 2020, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janv. 2021 (RO 2020 5571).

l'absorption des mycotoxines, d'en favoriser l'excrétion ou d'en modifier le mode d'action;

- n. améliorateurs des conditions d'hygiène: substances ou, le cas échéant, micro-organismes qui ont un effet positif sur les caractéristiques hygiéniques des aliments pour animaux en réduisant une contamination microbiologique spécifique;
- o. autres additifs technologiques: substances ou, le cas échéant, micro-organismes ajoutés aux aliments pour animaux à des fins technologiques et ayant un effet positif sur les caractéristiques de l'aliment pour animaux.

<sup>2</sup> Appartiennent à la catégorie «2. additifs sensoriels» les groupes fonctionnels suivants:

- a. colorants:
  - i. substances qui ajoutent ou redonnent de la couleur à des aliments pour animaux,
  - ii. substances qui, utilisées dans l'alimentation animale, ajoutent de la couleur à des denrées alimentaires d'origine animale,
  - iii. substances qui ont un effet positif sur la couleur des poissons ou oiseaux d'ornement;
- b. substances aromatiques: substances qui, ajoutées à un aliment pour animaux, en augmentent l'odeur et la palatabilité.

<sup>3</sup> Appartiennent à la catégorie «3. additifs nutritionnels» les groupes fonctionnels suivants:

- a. vitamines, provitamines et substances à effet analogue chimiquement bien définies;
- b. composés d'oligo-éléments;
- c. acides aminés, leurs sels et produits analogues;
- d. urée et ses dérivés.

<sup>4</sup> Appartiennent à la catégorie «4. additifs zootechniques» les groupes fonctionnels suivants:

- a. améliorateurs de digestibilité: substances qui, utilisées dans l'alimentation animale, renforcent la digestibilité du régime alimentaire, par leur action sur certaines matières premières pour aliments des animaux;
- b. stabilisateurs de la flore intestinale: micro-organismes ou autres substances chimiquement définies qui, utilisés dans l'alimentation animale, ont un effet bénéfique sur la flore intestinale;
- c. substances qui ont un effet positif sur l'environnement;
- d. autres additifs zootechniques;
- e. stabilisateurs de l'état physiologique: substances ou, le cas échéant, micro-organismes qui, lorsqu'ils entrent dans l'alimentation d'animaux en bonne

santé, ont un effet positif sur leur état physiologique, y compris leur résistance aux facteurs de stress.

<sup>5</sup> Appartiennent à la catégorie «5. coccidiostatiques et histomonostatiques» les groupes fonctionnels suivants:

- a. substances spécifiques ayant un effet coccidiostatique ou histomonostatique.